

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 29 octobre 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;

Vu l'arrêté du 4 février 2020 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

4° Collège des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre salarié :

Pour la santé scolaire :

M. Alexandre FAURE-MAURY, suppléant de Mme Saphia GUERESCHI, Syndicat national des infirmiers et infirmières éducateurs de santé – Union nationale des syndicats autonomes (SNIES-UNSA Education) ;

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) :
- Mme Maryse ALCINDOR, suppléante de Mme Jocelyne WITTEVRONGEL ;
- Mme Catherine BUCHBERGER, suppléante de M. Jacques LE VOYER.

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

1° Collège des représentants des territoires et des conférences régionales de la santé et de l'autonomie :

- au titre des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) :

Mme Ramlati ALI, Mayotte, suppléée par M. Issa ISSA ABDOU ;

2° Collège des représentants des associations d'usagers du système de santé, de personnes concernées des secteurs médico-social et social, des proches aidants et des associations de protection de l'environnement :

- au titre des associations de proches aidants, sur proposition d'associations représentatives :

Mme Gwenaëlle THUAL, suppléante de Mme Claudie KULAK, Association française des aidants (AFA) ;

4° Collège des acteurs de la prévention, de l'observation en santé, de la recherche et du numérique en santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre salarié :

Pour la santé scolaire :

M. François SIMON, suppléant de Mme Saphia GUERESCHI, Syndicat national des infirmiers et infirmières éducateurs de santé – Union nationale des syndicats autonomes (SNIES-UNSA Education) ;

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants des maisons pluri-professionnelles de santé :

M. Pascal CHAUVET, suppléant de M. Pascal GENDRY, Avenir des équipes coordonnées santé (AVECsanté) ;

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) :
 - Mme Maryse ALCINDOR, suppléante de M. Jacques LE VOYER ;
 - Mme Catherine BUCHBERGER, suppléante de Mme Jocelyne WITTEVRONGEL.

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 octobre 2020

Le Ministre des Solidarités et de la Santé

Cheffe de service des politiques
d'appui au pilotage et de soutien
Direction Générale de la Santé


Véronique DEFFRASNES